Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260115-202604-AR

Commune de Beaumont du Lac (Haute-Vienne)

DECISION N°2026/04

Objet : Marché
Assistance à maîtrise d'ouvrage toiture de l'église.

LE MAIRE de la commune de BEAUMONT DU LAC

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2023 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au maire,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du 12 décembre 2026 autorisant le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage,

DECIDE

Article 1er : Le marché relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réfection de la toiture de l'église est conclu avec l'ATEC, 12 rue du Petit Tour, 87 000 Limoges.

Article 2 : Le montant de la dépense à engager au titre de ces travaux est arrêté à la somme de 2931.25 euros H.T, soit 3 517.50 € TTC pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réfection de la toiture de l'église.
Cette somme sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 23 du budget Principal.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à l'entreprise pour attribution.

Fait à Beaumont du Lac, le 15 janvier 2026

Le Maire,

MAIRIE DE BEAUMONT-DU-LAC 87 (H.-V.)

Serge ROUGIER